



SÉMINAIRE LIBERTÉS ASSOCIATIVES ET DÉMOCRATIE 2023 - 2024

Ce séminaire se veut un lieu d'échange des savoirs relatifs à la répression associative, aux rapports entre l'État et les mobilisations sociales et aux dynamiques autoritaires qui travaillent les démocraties contemporaines. Arrimé au projet ANR LAIC - « Libertés associatives et initiative citoyenne » - il vise à construire une communauté d'intérêts autour de ces questions, rassemblant chercheurs, militants associatifs et politiques, citoyens. Projet mu par une démarche de recherche participative, le séminaire croisera perspectives académiques et associatives.

17 OCTOBRE 2023 – 18H-20H - PENSER LA REPRESSION ASSOCIATIVE

Adrien Roux (Institut Alinsky), Julien Talpin (CNRS/Ceraps)

Discussion : Pascale Dufour (Université de Montréal), Vanessa Codaccioni (Sous réserve, Université Paris 8)

Existe-t-il une spécificité de la répression associative par rapport à d'autres formes de contraintes portées à l'action collective et militante ? Quelles en sont les modalités et les dispositifs dans la France contemporaine ? Dans quelle mesure la formalisation organisationnelle peut-elle susciter des formes spécifiques de répression (financière, matérielle, judiciaire, administrative) ? Et à l'inverse, l'informalité de certains collectifs peut-elle constituer une ressource face à la répression ? Toute forme de contrainte institutionnelle à l'action associative doit-elle être qualifiée de répression ? Autant de questions qui viseront à délimiter les phénomènes étudiés dans ce séminaire.



SÉMINAIRE LIBERTÉS ASSOCIATIVES ET DÉMOCRATIE 2023 - 2024

21 NOVEMBRE 2023 – 17H-19H – LA DÉMOCRATIE HLM CONFISQUÉE. ENQUÊTE SUR LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES AUTONOMES.

Antonio Delfini (Coordination Pas sans nous), Aly Diouara (Militant associatif à la Courneuve – Cité des 4000)

Discussion : Jeanne Demoulin (Université Paris Ouest Nanterre, Lavue)

Rouage essentiel de la participation dans les quartiers populaires, les associations de locataires vont mal. D'un côté, les grosses fédérations historiques peinent à se renouveler, se montrant de moins en moins à l'image de la population. De l'autre, les associations autonomes plus récentes sont attaquées par les pouvoirs publics – souvent qualifiées de « communautaristes » -, fragilisées financièrement et marginalisées des instances de représentation des locataires suite à la loi Egalité et Citoyenneté de 2017. Cette séance présentera un rapport de l'Observatoire des libertés associatives sur la question et mettra en discussion des pistes pour favoriser l'auto-organisation des locataires dans les quartiers populaires.

30 JANVIER 2024 – 17H-19H – LA CRIMINALISATION DU MILITANTISME ÉCOLOGISTE : DE BURE A MILLEVACHES.

Pablo Corroyer (Ceraps, Université de Lille)

Discussion : Franck Dessomme (Télé Millevaches), Valérie Deldrève (Chercheuse à l'Inrae)

Les associations environnementales apparaissent en première ligne de la répression du militantisme contemporain. Alors qu'on aurait pu faire l'hypothèse que la loi « séparatisme » de 2021 ciblerait d'abord les groupes musulmans, elle a fortement visé les mouvements écologistes (Alternatiba, MRES, etc.), venant acter la crispation des relations avec l'Etat. Cette séance sera l'occasion de revenir sur les évolutions récentes de la criminalisation du militantisme écologiste à partir du cas de Bure en particulier, permettant également d'interroger ses reconfigurations à la lumière de certaines évolutions plus récentes : la cellule Demeter, la dissolution des Soulèvements de la terre et les attaques sur les associations du plateau de Millevaches en particulier.



SÉMINAIRE LIBERTÉS ASSOCIATIVES ET DÉMOCRATIE 2023 - 2024

12 MARS 2024 – 17H-19H – LA RÉPUBLIQUE AUTORITAIRE. ISLAMOPHOBIE ET LIBERTÉS ASSOCIATIVES.

Haoues Seniguer (Sciences Po Lyon, Triangle)

Discussion : Flora Hergon (ENS, CMH) ; Les Hijjabeuses

Les associations de défense des intérêts des musulman.es et de lutte contre l'islamophobie ont fait l'objet d'une répression particulièrement dure ces dernières années : dissolution du CRI et du CCIF, fermeture de comptes en banque, militant.es qualifiés d'islamistes ou de séparatistes, remise en cause du port de signes religieux dans le travail social au nom du contrat d'engagement républicain ou d'une conception erronée de la laïcité ... ces phénomènes indiquent l'émergence ou la recomposition d'une République autoritaire, qui voit d'un mauvais œil l'auto-organisation des minorités. Il s'agira de préciser les phénomènes à l'œuvre et de penser les pistes de construction d'une démocratie plus inclusive.

2 AVRIL 2024 – 17H-19H – SURVEILLER SANS PUNIR ? LES CONSÉQUENCES DU CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN SUR LE MONDE ASSOCIATIF.

Jean-Baptiste Jobard (Collectif des associations citoyennes) ; Le Mouvement Associatif

Discussion : Stéphanie Hennette-Vauchez (Université Paris Ouest Nanterre, Credof)

La création du Contrat d'engagement républicain (CER) par la loi confortant le respect des principes de la République d'août 2021 a constitué une rupture dans l'histoire des relations entre l'Etat et le monde associatif, et a été vivement condamnée par ce dernier. Plus de deux ans après sa promulgation, où en est-on ? Combien d'associations ont été ciblées et quels secteurs en particulier ? Au-delà des cas directs, peut-on repérer des effets indirects en termes d'auto-censure ? Quelles capacités de résistance des collectivités locales et des mondes militants ?



SÉMINAIRE LIBERTÉS ASSOCIATIVES ET DÉMOCRATIE 2023 - 2024

14 MAI 2024 – 17H-19H – L'AUTO-CENSURE DES SALARIÉ·ES ASSOCIATIFS. PREMIERS RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE

Cécile Rodrigues (Ceraps, CNRS), Julien Talpin (Ceraps, CNRS), Antonio Delfini (Coordination pas sans nous)

Discussion : Mathieu Hély (UVSQ, Printemps), Jérémy Louis (Fédération des Centres sociaux de France)

Si la répression associative a fait l'objet d'un travail important d'analyse et de documentation ces dernières années, on en sait beaucoup moins sur des formes plus diffuses d'auto-censure et d'auto-contraintes générées par les relations de dépendance (politiques et financières) du monde associatif à l'égard des pouvoirs publics. Cette épée de Damoclès a été renforcée par la création du Contrat d'engagement républicain. Afin d'objectiver ces phénomènes difficilement saisissables, une enquête quantitative et qualitative a été conduite auprès de salariés du secteur de l'éducation populaire des Hauts-de-France, dont les premiers résultats seront présentés et discutés.

25 JUIN 2024 – 17H-19H – LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS : UNE ATTEINTE AUX LIBERTÉS ASSOCIATIVES ?

Marianne Langlet : Collectif des associations citoyennes (CAC) et Observatoire citoyen de la marchandisation associative

Discussion : Simon Cottin-Marx (CNAM) ; Bénédicte Madelin (Coordination Pas sans nous)

Au-delà des sanctions institutionnelles les plus patentes, les transformations structurelles des relations associations/pouvoirs publics contribuent à la dépolitisation : généralisation de l'appel à projet, sources de financements privés, recherche de rentabilité et d'impact des services délivrés, les associations seraient-elles devenues des acteurs privés comme les autres ? Dans quelle mesure ces contraintes structurelles permettent-elles quand même d'exprimer des critiques ou de contribuer au débat public ? A partir d'une enquête inédite nous interrogerons la diversité des contraintes matérielles à l'autonomie associative et dégagerons des pistes de réponses.